



Un Peuple – Un But – Une Foi

PRIMATURE

MCA SENEGAL

**PROCES VERBAL DE LA SIXIÈME REUNION ORDINAIRE
DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU
MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT-SENEGAL**

Le mardi 9 novembre 2010 à 09h 30 mns, s'est tenue au siège du MCA-Sénégal, la **sixième réunion ordinaire du Conseil de Surveillance du Millennium Challenge Account-Sénégal**, sous la présidence de monsieur Alhousseynou DIALLO, Président du Conseil.

La réunion a été dûment convoquée le 26 octobre 2010 par le Président du Conseil de Surveillance, conformément aux termes (1) du Millennium Challenge Compact (ci-après « Compact ») conclu entre les Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Corporation (ci-après « MCC »), et la République du Sénégal, agissant par son gouvernement (ci-après « Gouvernement ») signé le 16 septembre 2009; et (2) du décret n°2009-1447 du 30 Décembre 2009 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Millennium Challenge Account Sénégal (ci-après « MCA-Sénégal »), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. **Validation du procès verbal de la cinquième réunion**
2. **Etat d'avancement des activités et présentation du Plan de travail et du plan de passation des marchés**
3. **Présentation des contrats signés**
4. **Présentation sur le Système de contestation des Offres (Bid Challenge System)**
5. **Confirmation de l'Approbation de l'Accord IEA de la SAED**
6. **Informations sur les prochaines étapes, Agenda de la prochaine réunion de Conseil du Surveillance**

I. MEMBRES DU CONSEIL:

1. Membres présents:

Membres votants:

- **Alhousseynou DIALLO**
Primature
Président du Conseil de Surveillance
- **El Mansour TALL**
Ministère chargé de la Justice
- **Momar Talla KANE**
CONGAD
- **Ludovic NGUESSAN**
Conseil National du Patronat (CNP)
- **Mme Abibatou NDIAYE**
Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS)

Observateurs :

- **Ibrahima DIA,**
Directeur Général de MCA-Sénégal ;
- **Tanya SOUTHERLAND**
Resident Country Director, Senegal, MCC

2. Membres représentés:

- **Mamadou NDIAYE**
Ministère des Affaires Etrangères
- **Massar WAGUE**
Ministère chargé l'Economie et des Finances

Représentés par M. Alhousseynou DIALLO, en vertu des pouvoirs respectivement en date 08 et 05 novembre 2010.

- **Alioune Badara MBENGUE**
Ministère chargé des Collectivités locales
- **Dr Massata NIANG**
Ministère chargé de l'Agriculture

Représentés par M. Momar Talla KANE, en vertu des pouvoirs en date du 09 novembre 2010.

3. Membres participants par Téléphone ou vidéoconférence : AUCUN.

4. Membres absents:

- **Mor Talla KANE**
Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES)
- **Kébou NDIAYE**
Ministère chargé des Infrastructures
- **Ousmane KA**
Ministère chargé du développement social et du genre

2.1 Projet Irrigation et de Gestion des Ressources en Eau

Management du projet :

- Mobilisation Equipe du Projet :
 - Recrutement Directeur du Projet
 - Recrutement chargé de Projet Delta
 - Recrutement chargé de Projet Podor
- Signature Convention SAED – MCA, le 1^{er} octobre 2010
- Etablissement du plan de travail avec budget des différentes activités

Activité 1 : Gestion des Ressources en Eau du Delta

- Signature du contrat de BCEOM : 15 juin 2010
- Phase 1: Etudes détaillées et DAO
- Phase 2: optionnelle: supervision des travaux

Activité 2 : Irrigation et Gestion des Ressources en Eau de Podor

- Signature du contrat de SCET-Tunisie : 15 juin 2010
- Phase 1: Etudes détaillées et DAO
- Phase 2: optionnelle: supervision des travaux

2.2 Activités de sécurisation foncière

MANAGEMENT – PLANIFICATION

- Mobilisation Equipe du Projet :
 - Recrutement Directeur FRI
 - Recrutement Expert Op Foncières
 - Recrutement Expert R. Capacités
- Signature Convention SAED – MCA, le 1^{er} octobre 2010
- Etablissement du plan de travail avec budget des différentes activités

EXCECUTION

Etudes Préparatoires

- Signature du contrat FIT/CIRAD/SONED
- Mobilisation du Cabinet
- Signature du contrat le 13 septembre 2010 entre le MCA et le groupement FIT/CIRAD/SONED Afrique
- La formation des enquêteurs s'est déroulée du 4 au 18 octobre 2010 à Dakar et St Louis

- Mobilisation du Cabinet, visites des sites du projet et des rencontres avec les autorités administratives locales et toutes les collectivités locales du 13 au 18 septembre 2010.
- Remise du ROM, du manuel de procédures des enquêtes, du manuel qualité, du Plan Com en plus du rapport contrôle qualité.

2.3 Activités Environnementales et Sociales

MANAGEMENT – PLANIFICATION

- Mobilisation Equipe du Projet :
 - Recrutement Directeur ESA
 - Recrutement Expert Environnement en cours
 - Recrutement Expert Genre/Social en cours
- Etablissement du plan de travail avec budget des différentes activités

EXCECUTION

- EIES des projets Routes et Irrigation, audiences publiques faites
- Recrutement pour PAR Irrigation en cours
- RFP pour Activités sociales en cours de préparation

2.4 Infrastructures Routières

MANAGEMENT – PLANIFICATION

- Mobilisation Equipe du Projet :
 - Recrutement Directeur du Projet en cours
 - Recrutement chargé de Projet RN2
 - Recrutement chargé de Projet RN6
- Signature Convention Ageroute – MCA, le 28 septembre 2010
- Etablissement du plan de travail avec budget des différentes activités

EXCECUTION

RN2

- Signature du contrat de CIRA: 15 septembre 2010
- Phase 1: revue études détaillées et PAR pour six mois
- Phase 2: optionnelle: supervision des travaux pour deux ans

RN6

- Signature du contrat de Louis Berger-Ageim: 21 octobre 2010
- Phase 1: revue études détaillées et PAR pour six mois
- Phase 2: optionnelle: supervision des travaux pour 30 mois.

2.5 Communication

- Site web conçu, réalisé et mise en ligne effective
- Les différents textes du Compact édités et publiés en 500 exemplaires
- Une plaquette d'information publiée en 1000 exemplaires
- Un dépliant pour information grand public publié en 1000 exemplaires
- Un logo réalisé et soumis à MCC pour avis de conformité
- Réunions d'information avec des segments représentatifs de la Société sénégalaise (Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale, Secteur privé [journée CNES Saint-Louis], Presse régionale ...)
- Mise en place et premières réunions des Comités des Parties Prenantes à Saint-Louis, Ziguinchor et Dakar
- Couverture média des activités de terrain (EIES, Foncier, Irrigation)
- Elaboration en cours de cadres de collaboration avec les radios locales et communautaires

2.6 Suivi Evaluation

Plan Suivi – Evaluation :

- Conception d'un draft ;
- Soumission pour revue informelle au MCC ;
- Séances de travail avec des partenaires.

Prochaines étapes :

- Atelier de validation par MCA-S : 11 nov. 2010 ;
- Atelier de validation par les Parties Prenantes : 12 nov. 2010 ;
- Soumission au MCC pour ANO : 20 nov. 2010

Soumission au Conseil Surveillance : mois de décembre.

2.7 Questions administratives et financières

Au 31 octobre 2010, la plupart des marches relatifs à l'installation ont été passés et ou connu un début d'exécution. C'est ainsi que le mobilier de bureau, le matériel informatique commandé, le câblage regroupant le courant ondulé, la téléphonie et le réseau internet ont été entièrement achevés. Une partie des véhicules a été aussi réceptionnée.

Concernant les ressources humaines, l'intégralité du personnel d'appui a pris fonction. S'agissant des « officers », à l'exception du webmaster, des « officers » ESA et M&E, tous les autres ont soit commencé soit déjà signé leurs contrats.

Le poste du spécialiste genre a été lancé et le processus de recrutement suit son cours. Les postes de Directeur Routes et de Responsable des Ressources Humaines seront relancés. Pour ce dernier, l'option proposée est de recruter un gestionnaire comptable de haut niveau

chargé de la paie, capable d'assurer l'intérim du DAF et de seconder sur certaines tâches pour plus d'opérationnalité.

Concernant la gestion financière, les DR du 609g et du CIF concernant le trimestre octobre à décembre ont reçu l'avis de non objection du MCC. La soumission de la première DR du Compact est prévue pour le 10 novembre.

Etat d'exécution/ avancement

Certaines acquisitions prévues dans le cadre de l'installation et qui étaient engagés dans la précédente DR du CIF ne seront pas réalisées sur bimestre octobre à novembre le 2010. Il s'agit notamment d'une partie du matériel de bureau dont le budget a été dépassé alors que tous les besoins n'ont pas été couverts et d'une partie du matériel informatique dont tous les lots n'ont pas été adjugés, l'acquisition du groupe électrogène, l'achat de splits pour tous les bureaux en remplacement de ceux fournis par le bailleurs et qui sont de mauvaise qualité. Ces différents achats complémentaires sont sur le DFP Q1 du Compact et prévus sur le bimestre novembre à décembre.

Niveau des décaissements au 31 octobre 2010 :

- CIF : USD 379 637,12
- 609g : USD 2 775 464,49

2.8 Situation des Contrats signés

Le Directeur Général passera ensuite la parole à M. Ahmadou TALL, Conseiller juridique pour faire le point sur les contrats signés durant les trois derniers mois. Ce qu'il fera suivant le tableau ci-dessous.

Nom du Contrat	Objet	Montant	Observations
GRPMT FIT CONSEIL/CIRAD/SONED 13 septembre 2010	Réalisation de l'Assistance technique relative aux Travaux réparatoires à la Sécurisation Foncière	852 104 187 FCFA 1 677 370,45 USD	
CIRA INGENIEURS CONSEILS 15 septembre 2010	Services de consultants pour RN2 revue de conception et de réalisation du Plan d'Action de installation (PAR) et supervision des travaux. (RICHARD TOLL - NDIUOM)	Montant global : 1 218 760 000 f CFA Période de Base: 326 335 000 FC Période Optionnelle: 892 425 000 FCF	Arbitrage OHADA
LOUIS BERGER/AGEIM INGENIEURS CONSEIL 21 octobre 2010	Services de consultants pour RN 6 revue de conception et de réalisation du Plan d'Action de installation (PAR) et supervision des travaux. (ZIGUINCHOR-TANAFF-KOLDA-VELINGARA)	Montant global : 805 760 700 FCFA Période de Base: 167 135 700 F CFA Période Optionnelle: 638 625 000 F CFA	

M. Ludovic NGUESSAN, après avoir exprimé ses félicitations au Directeur Général de MCA-Sénégal et à l'ensemble de son équipe, a tenu à rappeler que, lors des précédentes réunions du Conseil, il a été retenu de faire publier sur le site web un compte rendu des travaux du Conseil.

M. Momar Talla KANE a demandé des clarifications sur les postes de webmaster et de Responsable des Ressources Humaines et a posé la question de savoir si l'option d'externaliser ces fonctions ne va pas coûter plus chère au MCA-Sénégal.

Concernant le Plan d'Actions de Réinstallation (PAR), il demande le niveau de sa mise en œuvre. Il souligne que son organisation souhaite se placer dans une position prospective pour accompagner et surveiller les opérations en vue d'une prise en compte des intérêts des populations.

Mme Habibatou NDIAYE a fait observer que sur les procès verbaux on note régulièrement des suggestions des membres du Conseil, mais celles-ci ne sont pas accompagnées de décision.

Pour le recrutement du spécialiste genre, elle suggère la publication de l'appel à candidature sur le site web de la FAFS, du CONGAD, du Ministère en charge du Genre...

Concernant les visites de terrain qui ont été organisées, elle a estimé qu'il s'agit d'une très bonne chose. Toutefois, l'aspect Genre ne semble pas avoir été suffisamment pris en compte. Les femmes sur le terrain, impliquées dans les différentes composantes du programme, n'ont pas été suffisamment associées aux réunions. Il y a plusieurs organisations de femmes dans les zones du programme, il est important de voir comment les impliquer davantage.

M. Momar Talla KANE a souligné que la démocratie représentative n'est pas toujours satisfaisante. Il faut avoir une démarche inclusive en ratisant le plus largement possible.

M. Le Directeur Général répondant aux différentes interpellations a d'abord fait savoir que les Résolutions du Conseil seront toutes publiées sur le site web de MCA-Sénégal.

Concernant la représentation dans le Comité des Parties prenantes, il a rappelé que c'est au niveau du Conseil de Surveillance qu'il a été décidé de faire appel aux Gouverneurs de régions pour la désignation des membres, ceux-ci ont porté leur choix sur la FAFS pour faire représenter les femmes.

Il est envisagé une réforme de l'arrêté n° n°4892 du 02 JUIN 2010 sur le Comité des parties prenantes en vue de faciliter et d'élargir la représentation des parties intéressées, notamment les femmes au sein du Comité. L'idée, c'est d'avoir deux Comités, un par zone de projet. Les groupements de femmes identifiés sur le terrain, dans le Nord et dans le Sud, seront inclus dans la composition des Comités.

Concernant le PAR, c'est un cadre qui a été réalisé lors de la phase de formulation du programme. Des montants ont été prévus pour des dédommagements éventuels en cas de déguerpissement. Les bureaux d'études qui ont été recrutés vont faire l'Avant projet détaillé.

Pour les routes, il n'est pas envisagé de déplacements de populations, sauf à Diaobé où il y aura en fait un déplacement du marché.

M. Momar Talla KANE a souligné l'importance de tenir compte des aspects sociaux puisque ce sont des hommes et des femmes qui feront l'objet de déplacements. Il invite le Conseil à réexaminer les mesures d'accompagnement lors de ses futures réunions.

M. Mansour TALL a attiré l'attention sur la nécessité d'une bonne gestion des litiges qui pourront naître de ses opérations de déplacement et d'indemnisation des populations. Il rappelle qu'au niveau de chaque région, un décret fixe le prix du m², mais la spéculation foncière a fait les montants fixés sont dépassés. Il propose, en conséquence, de tenir compte du m² fiscale.

M. Ludovic NGUESSAN marque son adhésion à l'idée de mettre en place un Comité par zone pour faciliter la mise en œuvre des projets. Il insiste sur la nécessité de travailler avec les populations qui sont sur le terrain et qui sont véritablement opérationnels. Concernant le PAR, il soutient que le cas de l'autoroute à péage est un précédent qui peut servir d'exemple. Il ne faudrait pas que les difficultés de sa mise en œuvre impactent négativement sur le déroulement du projet. La consistance du patrimoine varie très vite.

M. Mansour TALL a suggéré que des mesures soient prises pour figer la situation. Pour ce faire, il serait utile d'identifier la zone de projet et faire adopter un décret d'interdiction de bâtir sur la zone concernée.

Sur cette dernière question, M. Le Directeur Général a fait comprendre que l'élaboration d'un tel décret nécessite au préalable des photographies aériennes pour une bonne délimitation de l'emprise concernée.

Concernant le webmaster, il souligne que ses fonctions sont proches de celles du documentaliste dont la charge de travail n'est pas aussi colossale. En outre, le webmaster devait aussi avoir pour attribution de s'occuper de la maintenance du parc informatique. Il se trouve que MCA-Sénégal dispose d'un matériel neuf qui est sous garantie et recourir aux services d'une entreprise permet de bénéficier d'une gamme de compétences plus large que l'on ne peut avec un informaticien maison.

M. Ludovic NGUESSAN fait observer que le recrutement d'un responsable des Ressources humaines peut être très utile dans la mesure où le DAF pourrait ne pas disposer des compétences en la matière.

M. Momar Talla KANE a posé la question de savoir s'il est possible de désagréger les fonctions du Responsable des Ressources humaines pour les transmettre aux différents membres du personnel.

M. Le Directeur Général, répondant à ces interpellations, a fait savoir qu'au Sénégal, on a voulu faire une innovation en recrutant un Responsable des Ressources humaines. Mais au moment du recrutement, il s'est trouvé que la masse de travail initialement prévue était presque entièrement déjà réalisée. De ce fait, suite à la renonciation de celle qui avait été recrutée pour occuper le poste, il est envisagé d'externaliser le reliquat des tâches.

L'idée est de faire marcher les choses en l'état et d'apprécier. S'il s'avère, par la suite que le poste est un réel besoin, il sera procédé à un recrutement.

Le Directeur Général a aussi fait savoir que le workshop tenu à Saly durant la dernière semaine du mois d'octobre a permis de refaire le planning sur les cinq années. A cette occasion, il a été partagé avec le MCC le souci exprimé par les membres du Conseil se rapportant à la nécessité de faire des lots de tailles moyennes pour les travaux. En outre, le Risk plan a été examiné et l'une des stratégies qui a été trouvée pour atténuer les risques dans l'exécution des contrats est d'opter pour des lots de tailles moyennes.

Il a enfin fait savoir que les premiers DAO, pour l'irrigation comme pour les routes, sont attendus courant mois de décembre.

3. Présentation du plan de passation des marchés

A la demande du Président du Conseil le Directeur Général a présenté le deuxième plan de passation des marchés qui couvre la période d'octobre 2010 à mars 2011. Sous la forme d'un tableau synoptique, il a présenté l'état d'exécution des marchés à la date du 22 octobre 2010, avant de faire une description du plan de passation des marchés au titre du prochain semestre.

Il a fait savoir que les activités inscrites dans le plan de passation des marchés du semestre passé avaient pour objectifs de lancer les autres études concernant les projets Irrigation et Ressources en eau, Réhabilitation des Routes nationales RN2 et RN6, mais également de doter la Direction Générale de MCA-Sénégal des moyens logistiques permettant à l'ensemble du personnel de s'installer et d'être opérationnel avant l'entrée en vigueur du Compact.

Une bonne partie du matériel nécessaire a été acquis (mobilier de bureau, matériel informatique, véhicules, etc.), tandis que le reste de la logistique est prévu dans les acquisitions prochaines à travers l'exécution du plan de passation des marchés du semestre à venir.

Tous les marchés qui étaient inscrits dans le plan de passation des marchés passé, et qui n'ont pas été exécutés (huit (08) sur un total de trente et un (31) marchés), sont pour la plupart reportés dans le deuxième plan.

Quelques marchés n'ont pas pu être lancés et exécutés dans la période, comme prévu, pour diverses raisons dont les délais pris dans le processus d'approbation technique des Termes de Références et des cahiers de charges, de changement de stratégie ou de planning et de priorisation ; il s'agit de quelques passations de marchés non prioritaires (par exemple le système d'information et les études qui ne sont pas dans le chemin critique).

D'autres marchés, bien que lancés, ont fait l'objet d'ouverture et d'évaluation des offres, mais les prix y afférents ont été jugés non raisonnables par la commission d'évaluation ; de ce fait, les marchés concernés sont reconduits dans le prochain plan de passation des marchés.

Le prochain plan qui couvre les mois d'octobre 2010 à mars 2011, va permettre de poursuivre l'acquisition de fournitures et équipements au profit de la Direction Générale de MCA-Sénégal, mais aussi de rendre fonctionnelles et opérationnelles les deux agences d'exécution que sont la

SAED et AGEROUTE, avec qui le MCA-Sénégal vient de signer les conventions qui étaient prévues dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

En effet, différents marchés sont prévus en vue de doter ces agences d'exécution de véhicules 4X4, de locaux aménagés et équipés, de carburant, ainsi que de moyens d'entretien de l'ensemble du matériel et des locaux mis à leur disposition.

Aussi la prochaine mise en œuvre du plan de communication de MCA a nécessité l'acquisition d'équipements adéquats afin d'atteindre les objectifs du programme aussi en termes de promotion du Millennium Challenge Account-Sénégal, qu'en termes d'information et de sensibilisation des populations en général, et des bénéficiaires finaux en particulier.

Au total, une bonne exécution du plan de passation des marchés au titre du prochain semestre, va permettre aux différents acteurs clés de MCA-Sénégal, d'être suffisamment armés pour s'engager résolument dans le combat pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté au niveau des deux zones d'intervention que sont les régions naturelles du Fleuve et de la Casamance.

Suite à cette présentation et quelques éclaircissements sollicités, les membres du Conseil ont salué la cohérence et la pertinence du Plan de passation des marchés. Ils l'ont approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Confirmation de l'Approbation de l'Accord IEA de la SAED

Monsieur le Président du Conseil a rappelé que l'Accord IEA de la SAED a été examiné lors de la réunion du Conseil de Surveillance tenue le 29 juillet 2010. A cette occasion il a été décidé de ne donner une approbation du Conseil qu'à la suite de la disponibilité du budget, si nécessaire par voie de consultation. Les membres du Conseil avaient, par consultation écrite, approuvé à l'unanimité l'Accord IEA de la SAED, il s'agit maintenant de confirmer cette approbation.

Les membres du Conseil ont, à l'unanimité des membres présents et représentés, confirmé leur approbation de l'Accord IEA de la SAED.

5. Présentation du Bid Challenge System (BCS)

Le Président du Conseil a donné la parole à M. Ahmadou TALL pour présenter le Bid Challenge System.

Celui a fait savoir aux membres du Conseil que les Directives du MCC relatives à la passation des marchés du programme (Procurement Guidelines) exige que dans les six (6) mois suivant la signature du Compact, l'Entité MCA doit élaborer et publier un règlement de procédure (BCS) permettant aux soumissionnaires et soumissionnaires potentiels de faire une réclamation lorsqu'ils estiment qu'il y a violation des principes ou procédures de passation des marchés.

Le choix du Système est laissé à la discrétion de l'entité MCA. Toutefois, le BCS doit être conforme à la partie 5 du Procurement Guidelines et doit être approuvé par écrit par le MCC. MCC se réserve également le droit d'examiner et de commenter l'organisation et le fonctionnement du BCS.

Le BCS doit comporter deux phases :

- un premier niveau de contrôle de l'Entité MCA
- une phase d'appel devant une instance d'appel indépendante.

Le Système élaboré par le MCA Sénégal propose une phase de conciliation ouverte par une requête adressée au Directeur Général de MCA-Sénégal, dans un délai de cinq jours, sous peine de forclusion à compter de la connaissance du fait à l'origine du litige. La Direction Générale de MCA-Sénégal met en place une Commission technique, composée de personnes internes ou externes au MCA-Sénégal et qualifiées dans le domaine concerné. Elle ordonne à l'Agent de Passation des Marchés de suspendre la procédure de passation du marché jusqu'à intervention de la décision de la Commission technique sur ce point.

Toutefois, il n'y a pas lieu à suspension lorsque :

- (i). il y a urgence ou absolue nécessité ;
- (ii). la contestation est manifestement irrecevable ou mal fondée ;
- (iii). il n'ya pas risque de survenance d'un préjudice irréparable au détriment de l'auteur de la réclamation ;
- (iv). la suspension pourrait causer un préjudice disproportionné à MCA-Sénégal.

La Commission technique instruit la cause de manière appropriée et dans les plus brefs délais. Après avoir examiné les pièces de la procédure et entendu toutes les parties intéressées, la Commission technique procède à une tentative de conciliation, S'il celle-ci aboutit, il est immédiatement dressé procès-verbal signé par toutes les parties. Si la tentative de conciliation échoue, le constat est fait dans un rapport adressé au Directeur Général de MCA-Sénégal, à l'Agent de Passation des marchés (Procurment Agent) et à l'auteur de la contestation et à toutes parties intéressées. Ce rapport est également transmis au MCC dans un délai de trois (3) jours.

L'appel est engagé devant le Comité de Règlement des Différends de l'Agence de Régulation des Marchés publics du Sénégal (ARMP) qui statue comme en matière d'Arbitrage. Toutefois, le Comité de Règlement des Différends, statuant en Commission des litiges, instruit l'affaire conformément à son règlement de procédure. Il peut enjoindre à l'entité MCA-Sénégal de réviser la procédure de passation de marché en vue de se conformer aux directives applicables à la cause, suspendre la procédure de passation de marché, ordonner la reprise de la procédure ou réparer le préjudice subi par l'auteur de la contestation. Le Comité rend une sentence non susceptible de recours. Toutefois, la sentence n'est exécutoire à l'égard de MCA-Sénégal que si elle a reçu l'approbation de MCC saisi par voie de demande d'Avis de Non Objection dans les trois (3) jours ouvrables à compter de la date de notification de la sentence.

A la suite de la présentation, plusieurs questions ont été soulevées relatives à la pérennité de l'ARMP, de l'impossibilité pour les parties de choisir leur propre arbitre, des questions de délai...

M. Mansour TALL a fait comprendre aux membres du Conseil que la Justice est très conservatrice. Si l'on devrait se conformer aux principes traditionnels pour régler les contentieux en matière de passation du marché du programme, une seule affaire pourrait prendre cinq ans de